

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le lundi **8 juillet 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation vise permettre la construction d'un cabanon qui serait localisé à 8 mètres de la limite de propriété avant alors que le règlement dans cette zone exige un minimum de 10 mètres, soit une dérogation de 2 mètres.

La demande de dérogation vise également à permettre l'installation d'une thermopompe de piscine dans la marge avant alors que le règlement de zonage ne permet pas de thermopompe dans cette marge.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 965 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 49, rue des Méandres à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de M. Jean-Philippe Dufort.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 20^{ième} jour du mois de juin 2019.

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière